



Interdiction bancaire découvert autorise supprimé (en court)

Par **Amanada68**, le 19/12/2012 à 16:28

Bonjour,

Il y a une dizaine de jours j'ai subi un incident de paiement sur un compte secondaire. En effet un de mes chèques a été rejeté pour défaut de provision, (contacter par voie postale et pensant alors avoir toujours droit à un découvert autorisé dans cette banque, je n'ai pas eu le temps de réagir à temps pour éviter l'interdiction bancaire). Bref, suite à cela je règle dans la journée le problème, je réapprovisionne mon compte et j'envoie par fax une demande officielle de régularisation. Le lendemain le crédit agricole m'assure que tout est bon et me fait une attestation certifiant que j'ai régularisé ma situation. Seulement entre temps ma banque principale a bloqué mon compte : suppression de carte bancaire et de découvert autorisé alors que j'étais déjà à découvert. Cette banque (la banque postale) m'assure alors que si j'ai réglé le problème la situation va très vite s'arranger et que je vais retrouver tout mes droits. Une semaine après rien a changé mon compte est toujours bloqué et prélèvements mensuels rejetés (mon employeur ayant "oublié" de me payer mes heures supplémentaires ce moi-ci, je comptais sur mon découvert autorisé pour terminer le mois). Je décide alors d'aller directement à la banque de France, qui m'assure que de leur côté tout est rentré dans l'ordre et me donne une attestation officielle que je m'empresse de faxer à mon centre financier. Mon centre financier l'a bien reçu mais est incapable de me donner un délai pour régulariser ma situation. En attendant ma situation s'aggrave de jour en jour. Demain je reçois ma paie et tout devrait rentrer dans l'ordre mais puis-je me retourner contre ma banque pour demander le remboursement de tous ces frais causés par le découvert autorisé qui ne l'a subitement plus été? Puisque normalement j'étais interdit d'émettre des chèques mais pas de découvert? Par avance mille fois merci pour votre réponse, cette histoire et l'ampleur qu'elle a prise m'agace profondément. Encore merci pour votre aide.

Par **Amanada68**, le 19/12/2012 à 18:27

Je peux peut-être d'avantage résumer ma question : est-il normal que suite à une interdiction bancaire (suite à un rejet de chèque) ma banque principale me supprime mon découvert autorisé (alors que je suis à découvert) et ce sans aucun préavis (j'ai lu sur d'autres sites qu'il y avait un préavis de 8 jours, ce qui aurait largement dédramatisé la situation puisque j'aurais alors pu réapprovisionner mon compte grâce à ma paie.) merci mille fois pour vos réponses.